

## Introduction

Conformément au décret qui l'a instituée, la Miviludes établit un rapport annuel d'activité qui est remis au Premier ministre et est rendu public.

Ce présent exemplaire est le 4<sup>ème</sup> rapport qui est remis au Premier ministre depuis le début de cette législature, et le 8<sup>ème</sup> depuis la création de la mission en 2002.

Il intervient donc à un moment où le rôle et l'activité de la mission interministérielle sont reconnus par l'ensemble des pouvoirs publics concernés, mais aussi par l'opinion publique et les médias, qui manifestent chaque année un intérêt grandissant à son contenu.

Comment pourrait-il en être autrement puisque ce rapport n'a d'autre ambition que d'informer le public sur les risques, et le cas échéant, les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent ?

Mais ce rapport intervient également cette année à une période et dans un contexte un peu particuliers.

Il y a 10 ans, le 12 juin 2001, la loi « tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales » était promulguée. Adoptée à la faveur d'un consensus politique fort, elle marquait la ferme volonté du législateur de prendre en considération la situation de victimes de groupes à caractère sectaire. Elle instituait également un certain nombre d'infractions, dont le délit d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse « d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique, résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables ». Les anniversaires sont toujours l'occasion de faire un bilan et l'année 2011 sera ainsi certainement l'occasion d'organiser diverses manifestations autour de cet événement. Il nous est donc paru plus opportun d'évoquer le bilan de la loi « About-Picard », annualité du rapport de la Miviludes oblige, dans le prochain rapport d'activité de la mission interministérielle pour 2011. Mais il était difficile de ne pas faire allusion à cet anniversaire dans le présent rapport. C'est pourquoi, symboliquement, la sortie du rapport 2010 de la Miviludes coïncide avec les 10 ans de la loi du 12 juin 2001.

Le contexte d'élaboration de ce rapport est également marqué par la publication du sondage que la Miviludes, en lien avec le Service d'Information du Gouvernement, a commandé à l'Institut Ipsos en septembre 2010. Ses résultats sont lourds d'enseignement sur la réalité du phénomène sectaire sur notre territoire et son exacte perception par les Français. Ce sondage, qui sera présenté et commenté en prélude à ce rapport annuel, montre que loin de constituer un phénomène marginal, les agissements des mouvements à caractère sectaire, toujours plus nombreux et variés, nécessitent une vigilance accrue des pouvoirs publics, ce que la Miviludes ne cesse de défendre depuis sa création.

Traditionnellement aussi, la Miviludes consacre un dossier central de son rapport annuel à un thème qu'elle estime particulièrement digne d'intérêt au regard de l'actualité ou de l'activité constatée des mouvements qu'elle est chargée d'observer.

Cette année, ce dossier sera consacré à la résurgence des messages de type apocalyptique à l'approche de 2012. Il nous a semblé particulièrement utile, un an avant la date annoncée par certains oracles de la « fin du monde » ou de la « fin d'un monde », de favoriser une véritable prise de conscience des institutions et de l'opinion publique face aux risques d'instrumentalisation des peurs suscitées par ces messages anxiogènes, afin de mieux asseoir une emprise sur les personnes. Les risques de dérives, loin d'être négligeables, sont bien réels, comme le montrent certains

précédents dramatiques auxquels la France, comme d'autres pays du monde, ont été confrontés. Afin d'éviter que de telles extrémités puissent se reproduire, un renforcement de l'efficacité de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics en ce domaine paraît nécessaire. La Miviludes indiquera quelques pistes de réflexion à cette fin.

Les dérives sectaires dans le champ de la santé fourniront le thème de deux autres études conduites par le secrétariat permanent de la mission, consacrées d'une part aux sollicitations auxquelles peuvent être plus précisément exposés les malades atteints de cancer et d'autre part aux difficultés présentées par l'enseignement et par la formation à des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. Enfin, une présentation de l'organisation des mouvements sectaires en réseau complètera la contribution du secrétariat permanent.

Le bilan 2010 de l'activité des ministères en matière de lutte contre les dérives sectaires, ainsi que les objectifs de travail pour 2011, constituera la troisième partie du rapport, précédant le compte-rendu d'activité proprement dit de la mission interministérielle. Cette année, comme annoncé dans le rapport 2009, des développements particuliers ont été consacrés aux questions d'organisation et de modernisation de la mission, avec l'adoption des tableaux de bord d'activité et la poursuite de la réflexion sur la création d'un bureau d'ordre interne.